

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023  
Numéro de séance : 3  
Date de la séance : Lundi 23 janvier 2023  
Date de convocation : Mercredi 11 janvier 2023  
Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16  
Nombre des présents :22  
Nombre d'absents excusés : 8  
Nombre d'absents : 0

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
<b>I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 29/11/22		4	CA TR 2022/2023	x
•				
<b>II-DOMAINE PEDAGOGIQUE</b>				
• Prévisions d'effectifs		5		x
• Récapitulatif des coûts		5		x
• Vote de la DHG		5	CA TR 2022/2023	x
• Projet de répartition des Indemnités pour Missions particulières (IMP)		5		x
<b>III – DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL</b>				
• Charte forum 2023 à Rochepinard		6	CA TR 2022/2023	x
• Contrat LECHAT, dératization		6	CA TR 2022/2023	x
• Contrat ARD, accès self		6	CA TR 2022/2023	x
• Contrat Bureau Véritas : vérifications obligatoires ERP		6	CA TR 2022/2023	x
• Contrat Inovalys : analyses microbiologiques restauration		6	CA TR 2022/2023	x
•				
<b>IV- DOMAINE VIE DE L'ELEVE</b>				
• Sortie pédagogique à Blois (2 classes seconde)		7	CA TR 2022/2023	x
• Séjour pédagogique Pays Basque BCPST		7	CA TR 2022/2023	x
• Sortie à Paris des latinistes et hellénistes		7	CA TR 2022/2023	x
• Orientation : formations présentées aux élèves 2022/2023		7		x
• Information réunion parents-professeurs niveau seconde		7		x

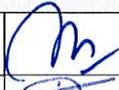
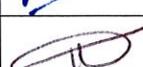
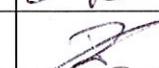
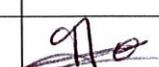
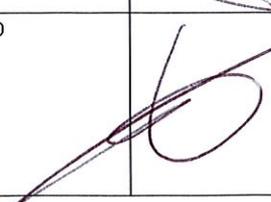
Le Président,

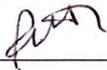
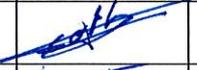
Stéphane Blardat

Le Secrétaire de séance,



**PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 23 janvier 2023**

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
<b>10 membres de droit ou désignés</b>				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Yannick FOURCADE			
CPE	Maryse POURRAIN			
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD	excusé		
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH			
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE		Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
<b>10 représentants élus des personnels de l'établissement</b>				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Miréia Alonso	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Jérôme PUYBARET		Julien BOUTON	
Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. enseign. et d'éd.	Marie HEZARD		Thierry ROGEL	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		François AIRIAU	
Pers. ATOS	Julien POUGETOUX		Annabelle JUIGNE	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Yannick BIGRE	

10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Alexandra VALENTIN		Irène CUIILLERIER	
Parent d'élève FCPE	Elodie POTTIER		Christine POUPEAU	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Rodolphe ANDRE BLAIS	
Parent d'élève PEEP	Alexandra SCHALK PETITOT		Stéphanie HUBERT DOGAN	
Parent d'élève PEEP	Edouard DE GERMAY		Vanessa LABARDIN	
Elève	Adèle Tessier		Lola DRUAIS	
Elève	Anaé JESSET		Raphaëlle SARVGHAD RAZAVI	
Elève	Aélys JESSET		Marie SCHUMACHER	
Elève	Kévin COTTIN		Eliott HOUGET	
Elève	Léonie DREYFUS		Jean Toulzac	

Total : présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.

## I. DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, lundi 23 janvier 2023, à 18h15, en salle S03 à l'annexe Zola du lycée Descartes. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Behocaray, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 04/10/2022.

### 1.1. Le proviseur rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 29/11/2022,
- Prévion d'effectifs 2023-2024 et récapitulatif des coûts,
- Projet de répartition de la dotation horaire 2023 par discipline,
- Projet de répartition des Indemnités pour Missions Particulières -IMP
- Contrats et conventions (charte forum 2023, contrat LECHAT : dératisation, contrat ARD : accès au self, contrat Bureau Véritas : vérifications obligatoires ERP, contrat Inovalys : analyses microbiologiques restauration),
- Sorties ou séjours :
  - sortie pédagogique à Blois par deux professeurs d'histoire-géographie,
  - sortie à Paris avec les élèves latinistes et hellénistes des classes de Terminales
  - séjour ANNULÉ à Paris pour la classe de Lettres Sup 1 – CPGE (séjour annulé faute de lieu d'hébergement-auberge de jeunesse)
  - séjour au Pays Basque pour les élèves de BCPST1
- Orientation : Formations présentées aux élèves du lycée Descartes, au cours année scolaire 2022/2023
- Information réunion parents-professeurs – niveau seconde – mardi 31 janvier à partir de 17 heures.

### 1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 29 novembre 2022

Suite au compte-rendu qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques.

<b><u>Résultats du vote</u></b>	<b><i>Votants : 22</i></b>	<b><i>Abstentions, nuls, blancs : 0</i></b>	<b><i>Exprimés : 22</i></b>	<b><i>Avis favorables : 22</i></b>	<b><i>Avis contraire : 0</i></b>
---------------------------------	----------------------------	---	-----------------------------	------------------------------------	----------------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

## II. DOMAINE PEDAGOGIQUE

En vue de la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale et de l'attribution des IMP pour 2023, M. le proviseur présente les chiffres en termes d'effectifs, de coûts.

### 2.1. Prévision d'effectifs

Les prévisions d'effectifs pour 2022 sont les suivantes : 10 classes de seconde et de première et 9 classes de terminales.

### 2.2. Récapitulatif des coûts

M. le proviseur présente le besoin d'heures en enseignements, et en heures supplémentaires annuelles, pour le second cycle et les CPGE.

### 2.3. Dotation Horaire Globale 2023

M. Blardat détaille le projet de répartition des heures qui ont été attribuées au lycée pour son fonctionnement en 2023/2024. Ce projet a été exposé au conseil pédagogique second cycle réuni le 12 janvier dernier et aux élus du CVL le 16 janvier 2023. Ce projet sera susceptible d'évolutions jusqu'à la rentrée scolaire, en fonction d'éléments pour l'heure imprévisibles (temps partiels tardifs, mutations, évolution importante des effectifs au global et ou dans le choix des spécialités...).

Mme Mannlein, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation pose la question des horaires et effectifs en Anglais, étant donné la suppression d'un demi-poste prévue dans la répartition. M. le Proviseur répond qu'aucun horaire n'est modifié. C'est la diminution des heures poste qui occasionne la mesure. Il y aura un peu plus d'heures supplémentaires à effectuer pour compléter les horaires.

Mme Muller, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation souligne que la même problématique se pose en Histoire-Géographie où 18 heures poste sont supprimées. De plus, elle soulève la question des effectifs en enseignement de Spécialité qui dépassent les 30 élèves, ce qui est préjudiciable aux élèves en difficulté. M. le proviseur rappelle que ces effectifs sont dans la norme de ce qui est constaté par ailleurs.

M. Behocaray, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, souhaite évoquer plus généralement la baisse significative des heures poste dans cette dotation. Il souligne tout d'abord le gros travail effectué par l'équipe de direction pour réaliser cette répartition, dans un contexte difficile de baisse de dotation. Cependant, les représentants des personnels enseignants et d'éducation ne peuvent accepter qu'une telle dotation amène à supprimer des postes d'enseignant, tout en demandant aux équipes d'assurer plus d'heures supplémentaires. Il estime inacceptable de devoir diminuer les moyens humains dans l'établissement dans une période toujours difficile pour nos élèves. Une motion est présentée par les personnels d'enseignement et d'éducation et jointe à ce procès-verbal.

Mme Valentin, représentante des parents d'élèves, conclut qu'au final, cela revient à ce qu'il y ait moins d'adultes dans l'établissement pour encadrer les élèves et étudiants, ce qu'elle déplore.

Ce projet est soumis au vote.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 9</b>	<b>Exprimés : 13</b>	<b>Avis favorable : 5</b>	<b>Avis contraire : 8</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	---------------------------	---------------------------

Le Conseil d'administration n'a pas adopté.

➤ Acte TR 2022/2023- du Conseil d'administration : Dotation Horaire Globale 2023

### III. DOMAINE FINANCIER ET MATERIEL

#### 3.1 Charte Forum les 3 et 4 février 2023 à Rochepinard

Les administrateurs sont sollicités pour autoriser le chef d'établissement à signer la charte départementale qui permet aux élèves de première et terminale de participer à ce forum sur le temps où ils n'ont pas cours les 03 et 04 février 2023. Un stand CPGE/CPES du lycée prendra place le samedi où des enseignants, étudiants se relayeront pour la présentation des différentes filières.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

➤ Acte NTR 2022/2023 du Conseil d'administration : Charte forum des 03 et 04 février 2023

#### 3.2 Contrat avec M. Lechat (2 devis joints Lechat et SF3D)

M. Fourcade présente aux membres deux contrats pour 8 contrôles sanitaires pour prévention de nuisibles (traitement préventif) et/ou combattre leur éventuelle présence (traitement curatif) pour l'année scolaire 2022/2023. Le contrat M. Lechat est retenu.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : contrat avec M. Lechat, contrôles dératisation

#### 3.3 Contrat avec ARD pour maintenance équipement (distributeur plateaux au self) et logiciel Gec pour 2023

M. Fourcade présente aux membres du CA le contrat avec ARD pour maintenance du distributeur de plateaux et du logiciel GEC au self du lycée (assistance téléphonique, télédiagnostic, pièces de rechange et dépannage sur site).

M. Pougetoux, représentant des personnels non enseignants, demande si ce contrat inclut le déplacement sur site de personnel de la société ARD. M. Fourcade répond que, faute de pouvoir résoudre un problème à distance, la société ARD est tenue de faire déplacer un technicien sur le site.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : Contrat avec ARD pour maintenance équipement (distributeur plateaux au self) et logiciel Gec pour 2023

#### 3.4 Contrat avec Bureau Véritas

M. Fourcade présente aux membres du CA le contrat avec Bureau Véritas relatif à la vérification annuelle des installations électriques de tous bâtiments du lycée (y compris annexe Zola et Internat) et des ascenseurs. Ce contrat inclut également la vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles, des moyens de secours dans les établissements recevant du public (ERP). Ce contrat sera conclu pour une durée de 3 ans sans tacite reconduction.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : Contrat avec Bureau Véritas

#### 3.4 Contrat avec Inovalys

M. Fourcade présente aux membres du CA l'avenant à la convention d'accompagnement et de suivi de l'hygiène au sein du lycée :

- prélèvement par inovalys tous les mois : 3 aliments -produits agroalimentaires-, prélèvement sur 1 surface alimentaire
- prélèvement chaque trimestre : 1 surface type chiffonnette,
- prélèvement une fois par an : eau de réseau en cuisine, eau destinée à l'alimentation humaine (y compris fontaines)
- audit hygiène à régler en cas de besoin, non prévu au contrat

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : avenant à la convention inovalys

#### IV. VIE DE L'ÉLÈVE

##### 4.1 Sortie à Blois le 07/02/2023

Cette sortie a été étudiée au conseil d'administration du 29/01 et a été reportée à la présente séance suite à la remarque de Mme Muller, pour établir la comparaison devis car et devis train, en ce qui concerne les transports.

M. le proviseur remercie donc Mme Muller car les transports en train sont beaucoup moins onéreux pour cette sortie.

M. Thomas et M. Mauclair organisent une sortie pédagogique à Blois, ils visiteront le château et participeront à des ateliers pédagogiques. Le transport se fera en train. La part par famille s'élève à 21,20 euros ; la part des accompagnateurs au nombre de 4 est à la charge de l'établissement.

Cette sortie est autorisée par les membres du conseil d'administration.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : Sortie à Blois le 07/02/2023**

##### 4.2 Séjour en Pays Basque du 14 au 16 juin 2023 avec les BCPST1

Mme De Quillacq souhaiterait organiser un séjour pédagogique au pays basque avec ses étudiants de BCPST1, avec visites de réserves naturelles et interventions de conférenciers. Le transport se fera en car, l'hébergement en auberge de jeunesse. La part revenant à l'étudiant s'élèvera à 177 euros. Les frais relatifs aux accompagnateurs au nombre de 3 sont pris sur le budget de l'établissement. Cette sortie est autorisée par les membres du conseil d'administration.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : Séjour en pays basque avec les BCPST1 du 14 juin au 16 juin**

##### 4.3 Sortie à Paris le 13 avril 2023 avec les latinistes et hellénistes

Mme Neuburger et Mme Le Maître, professeurs de lettres classiques souhaiteraient organiser une sortie pédagogique à Paris avec leurs élèves latinistes et hellénistes. Ils visiteront le musée du Louvre et étudieront ainsi les œuvres anciennes relatives aux langues anciennes. Le transport se fera en train. La part revenant à la famille s'élèvera à 55 euros. Les frais relatifs aux accompagnateurs au nombre de 2 seront pris sur le budget de l'établissement. Cette sortie est autorisée par les membres du conseil d'administration.

<b>Résultats du vote</b>	<b>Votants : 22</b>	<b>Abstentions, nuls, blancs : 0</b>	<b>Exprimés : 22</b>	<b>Avis favorable : 22</b>	<b>Avis contraire : 0</b>
--------------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------	----------------------------	---------------------------

*Le Conseil d'administration a adopté.*

**Acte TR du CA 2022/2023-du Conseil d'administration : Sortie à Paris le 13 avril 2023 avec les latinistes et hellénistes**

##### 4.4 Orientation : formations présentées aux élèves 2022/2023

M. le proviseur présente aux membres le planning de l'année scolaire des formations présentées aux élèves de terminales au lycée dans le cadre de leur future orientation.

##### 4.5 Information réunion parents-professeurs niveau seconde

M. le proviseur informe qu'une réunion parents / professeurs, niveau seconde, va être organisée mardi 31 janvier à partir de 17h.

##### 4.6 Option DGEMC au lycée Descartes

Les représentants des élèves, relayés par Mme Muller, posent la question de la possibilité de création de l'option DGEMC (Droit et grands enjeux du monde contemporain) au lycée. Outre le fait que cette option est proposée dans d'autres lycées de l'agglomération. M. le Proviseur répond que la dotation attribuée ne lui permet malheureusement pas d'envisager cette ouverture.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*

*Le 23/01/2023*

*Conseil d'Administration du lycée Descartes .*

## **. Motion du personnel enseignant et d'éducation .**

La dotation horaire globale du lycée (D.H.G.) pour la rentrée 2023 nous a été communiquée en ce début d'année. Nous y avons découvert une baisse drastique des heures-poste (H.P.) dont la diminution avoisine les 100 heures. Cette forte baisse, partiellement compensée par des heures supplémentaires (H.S.A.) ne peut qu'avoir des conséquences néfastes sur les conditions de travail des enseignants mais aussi sur les conditions d'enseignement à nos élèves et étudiants.

Il est à noter que l'effectif prévu par le rectorat pour la rentrée 2023 est quasiment le même que celui constaté à la rentrée 2022, ce qui pose des questions quant à la pertinence de la baisse des moyens alloués.

La première conséquence de cette diminution est qu'elle entraîne des suppressions de postes d'enseignant au lycée : certaines de ces suppressions concernent des collègues partant en retraite mais d'autres auront pour effet d'obliger des professeurs à partager leur service entre plusieurs établissements. Nos métiers rencontrant déjà d'énormes difficultés de recrutement, nous ne pouvons pas accepter une telle décision qui augmentera les situations de précarité.

Concernant la qualité de l'enseignement, elle ne peut être que dégradée. Les classes seront toujours à effectifs élevés, les collègues contraints d'effectuer des HSA pour nécessité de service, ce qui entraînera forcément moins de temps à consacrer à chacun de nos élèves. La crise sanitaire peut sembler derrière nous, mais ses conséquences sont toujours visibles dans nos classes, beaucoup d'élèves pâtissant encore des conséquences des périodes de confinement et d'enseignement à distance. Rappelons également que M. le ministre a décidé que les mathématiques deviendraient obligatoires pour les lycéens de Première ne suivant pas l'enseignement de spécialité dès la rentrée 2023, à raison de 1,5 h hebdomadaires. Diminuer les moyens humains dans l'établissement dans cette période n'est pas acceptable.

La proposition de répartition de M. le Proviseur ne peut évidemment mener qu'à des insuffisances et des frustrations dans certaines disciplines. Il n'existe pas de bonne manière de répartir des moyens insuffisants, et en dépit des discussions menées par M. le Proviseur et des réflexions qu'il a entreprises, cette proposition de répartition de la DGH nous est malheureusement inacceptable.

Nous demandons le rétablissement des moyens d'enseignement nécessaires à la mission de service public qui est la nôtre : l'élévation intellectuelle de nos élèves. Ni plus, ni moins.